

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 19 Mars 2025

**Étaient présents :** GIRARD-DESPRAULEX Paul, TUPIN-PETIT-JACQUES Christian, DUCRET Olivier, PHALIPPOU Bénédicte, MAIRE Sylvain, CETTOUR-MEUNIER Romain, FAVRE-ROCHEX Jean-Pierre AVOCAT-MAULAZ Anaïs.

**Étaient excusés et absents :** BALAIN Anne-Marie, BERTHOUD Claire, BRON FONTANAZ Michel, BATMALE Saloua, BILLOUD Florence, GAY Nicolas, GIRARD-DESPRAULEX Marie-Laure.

Début de séance : 19h35.

Lieu : salle tour de l'Abbé – 20 montée du cloître - Abondance

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 08

Votes pour : 08

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 08

Votes contre : 0

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Madame Anaïs AVOCAT-MAULAZ a été élue secrétaire de séance.

### 1. Compte rendu de la commission d'urbanisme

~~Délibération n° 2025-03-~~

Point reporté à la prochaine séance de conseil municipal.

**Délibération  
2025-03-056**

**2. Attribution du marché de travaux d'aménagement des parkings aux abords de l'ancienne Abbaye d'Abondance**

Dans le cadre de l'attribution du marché de travaux d'aménagements des abords de l'Abbaye d'Abondance, Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres en pièce jointe.

Monsieur le Maire expose :

A l'issue de l'analyse des offres du lot n° 1, l'offre du candidat ETS MCM TP - MAURICE CRUZ MERMY apparaît comme répondre au mieux aux critères de la consultation.

Le Maître d'œuvre propose, en accord avec le Maître d'ouvrage, de retenir l'offre du candidat ETS MCM TP - MAURICE CRUZ MERMY, pour un montant de 413 155.81 € HT soit 495 786.97 € TTC.

A l'issue de l'analyse des offres du lot n° 2, l'offre du candidat PERNOLLET PAYSAGES apparaît comme répondre au mieux aux critères de la consultation.

Le Maître d'œuvre propose, en accord avec le Maître d'ouvrage, de retenir l'offre du candidat PERNOLLET PAYSAGES, pour un montant de 404 082.50 € HT soit 484 899.00€ TTC.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :  
Décide d'attribuer le marché comme suit :**

Numéro et objet du lot	Entreprise retenue	Montant HT de la tranche ferme	Montant HT tranche optionnelle	Total HT tranche ferme + optionnelle
Lot 1 Travaux préparatoires Terrassement VRD enrobé signalisation	ETS MCM TP	173 594,65 €	239 561,16 €	413 155,81 €
Lot 2 Revêtements qualitatifs Espaces verts Mobilier	Ent PERNOLLET PAYSAGES	213 419,05 €	190 663,45 €	404 082,50 €
Total		387 013,70 €	430 224,61 €	

Autorise Monsieur le Maire à notifier les marchés, à émettre les ordres de service de la tranche ferme et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

Dit que le crédit est ouvert au budget primitif de l'année 2025.

<b>Délibération 2025-03-057</b>	<b>3. Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2025</b>
-------------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle la circulaire du 27 octobre 2023 relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2023 et 2024,

Il indique que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 503,42 € .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à Madame AVOCAT-MAULAZ Monique l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2025 d'un montant de 503,42 €

DIT qu'une convention de gardiennage de l'Eglise doit être signée entre les parties.

#### 4. Questions diverses

Sans objet : aucun point à aborder en questions diverses.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h57.

Le secrétaire de séance,  
Anaïs AVOCAT-MAULAZ

Le Maire,  
Paul GIRARD-DESPRAULEX



